



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org



Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-uns974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n° 8 2016-2017 Vendredi 16 Décembre 2016 SE-UNSA 974

**Le SE-UNSA 974 vous souhaite de bonnes vacances
et de joyeuses fêtes de fin d'année.**

Compte-rendu de la CAPD du 14/12/16

Sommaire :

- 1- Avancement d'échelon (2016 / 2017 et 2017)
- 2- Liste d'aptitude des directeurs d'école de 2 classes et plus (Année scolaire 2016/2017)
- 3- Point RH (Ressources Humaines)
- 4- Questions diverses
- 5- Salaires
- 6- calendrier salarial du PPCR - avancement

1- AVANCEMENT D'ECHELON (2016 / 2017 et 2017)

Tous les adhérents du SE UNSA faisant partie du projet seront destinataires d'un courrier de promotion. Vous trouverez les barres PE et Instits (barème du dernier promu) sur le site du syndicat.

<http://www.se-uns974.org/promotion/1d/promo-classenormale.htm>

2- LISTE D'APTITUDE DES DIRECTEURS D'ECOLE DE 2 CLASSES ET PLUS (année scolaire 2016 / 2017)

62 candidatures			
Dispensés d'entretien	Avec entretien		
15	47		
	Avis Favorables	Avis Défavorables	Absents
	34	10	3

Dispensés d'entretien : les collègues ont fait la demande et assurent l'intérim de direction pendant l'année scolaire complète 2016/2017 et ont obtenus un avis favorable de leur IEN

3- Point RH (Ressources Humaines)

Proposition d'un nouveau Barème des Congés de Formation Professionnelle	
Pour	Contre
9/10 voix (Administration)	10/10 voix (Syndicats)

L'IA DAASEN a proposé un barème qui écarte les demandes de formation à caractère personnel au profit exclusif de formation à caractère professionnel. Le barème proposé en séance n'a pu être étudié

sérieusement. Les organisations syndicales ont voté contre ce nouveau barème estimant qu'il pénalisait trop de collègues nous réclamons un barème équilibré et juste.

Révisions d'affectation depuis la rentrée scolaire			
10			
Raisons médicales		Dans l'intérêt du service	
Avis favorable		Avis défavorable	
Avec affectation	Affectation en attente	1	
6	1		
		2	

Dans l'intérêt du service : Les collègues sont en difficulté professionnelle; Le déplacement pourrait les aider à reprendre sereinement leur fonction. Ils ont un suivi par leur hiérarchie.

Maîtres Formateurs 2016-2017	
44	
Les Maîtres Formateurs sont nommés par le Recteur après avis de la CAPD	
INEAT INTEGRES après la CAPD du 6/10/16	
4	
Besoin de l'Académie	Mesure RH
3	1

Besoin de l'Académie : La spécialisation des collègues correspondait à un besoin dans l'Académie

4- QUESTIONS DIVERSES

- **LSUN** (Livret Scolaire Unique Numérique):

L'IA DAASEN a précisé que la nouvelle version 10 B est reçu par l'Académie.

L'objectif est de communiquer les résultats des élèves aux familles, par le canal le plus favorable choisi par les équipes.

Il n'y a **aucune obligation actuellement** de rendre un document numérique et encore moins le LSU.

Les équipes (Cycle 2, Cycle 3) peuvent rendre **le document qu'elles ont choisi** et avec lequel elles ont l'habitude de travailler, qu'il soit sous format papier ou numérique.

- **CSA** (Carnet de Suivi des Apprentissages) :

Le maître mot donné par l'IA DAASEN est : c'est un **outil d'équipe**. **Les conseils de maîtres** (Cycle 1) **choisissent**, et eux seuls, le document avec lequel ils souhaitent travailler.

- **CPC numérique :**

Les **ATICE en poste conservent leur poste**.

Les postes d'ATICE (animateur TICE) ou CPC numérique **vacants seront mis au mouvement**, ne pourront y prétendre que les détenteurs du CAFIPEMF numérique accompagné d'un avis favorable de la commission ad hoc.

Les collègues **en postes et détenteurs des titres et avis précités auront la transformation de leur support actuel dès la rentrée prochaine** sur simple demande écrite à l'IA DAASEN.

Dernière minute :

Le comité technique ministériel du 15 décembre a examiné les dotations pour l'année scolaire 2017-2018. La dotation totale est de 4311 postes d'enseignants du premier degré **la Réunion bénéficiera de 120 postes supplémentaires**.

La Mutualité Fonction Publique continue sa mobilisation pour la pétition en ligne :

« *Agents publics, préservons notre protection sociale, c'est vital !* »

Informons-nous sur les menaces qui pèsent sur notre protection sociale, Parlons-en autour de nous ! Discutons avec nos employeurs et nos élus !

Témoignons de nos expériences ...

Plus d'informations sur www.mfp.fr/mobilisationfonctionpublique en faveur d'une protection sociale globale (santé et prévoyance, y compris dépendance) solidaire et convenablement financée par les employeurs publics

Aidez nous à atteindre 7500 signatures. Signez et partagez auprès de vos collègues et des autres

fonctionnaires que vous connaissez.

Pour signer la pétition, cliquez [ICI](#)

5- Salaires

au **1/2/2017**: Mise à jour des grilles de salaires suite au PPCR (nouvel échelonnement indiciaire à compter du 1/1/2017) - nouveau taux de retenue pour pension civile qui passe de 9,94% à 10,29% à compter du 1/1/2017 et augmentation du point indiciaire au 1/2/2017 qui passe de 55,8969€ à 56,2323€ (augmentation de 0,6%).
Grilles disponibles avec les liens ci-dessous

[grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#) (en attente de remise à jour)

6- Calendrier salariale du PPCR - Avancement

Juillet 2016 1 ère hausse du point d'indice de 0,6 %

Déc 2016 -Févr 2017 CAP Avancement d'échelon selon le système actuel

Nov 2016 -mai 2017 Campagne d'inspection pour la campagne de promotions 2017/2018

Décembre 2016 **Sortie des décrets statutaires et des arrêtés**

Janvier 2017 -1ère augmentation indiciaire
- 1er transfert primes/points à hauteur de 3 points
+ 1point pour compenser la hausse des cotisations sociales (retenue PC)

Février 2017 2nde hausse du point d'indice de 0,6%

Mai – Juin 2017 CAP Avancement de grade selon le système actuel

Septembre 2017 - Reclassement dans les nouvelles grilles
- **Création de la classe exceptionnelle** pour toutes les catégories (sauf PEGC)
- Avancement d'échelon selon les nouvelles modalités

Oct 2017 – Mai 2018 Début des RDV de carrière pour la campagne de promotions 2018/2019

Déc 2017 - Déc 2018 CAP Avancement d'échelon selon le nouveau système

Janvier 2018 2 nd transfert primes/points à hauteur de 4 points
+ 1 point pour compenser la hausse des cotisations sociales

Mai – Juin 2018 CAP Avancement de grade selon le nouveau système

Janvier 2019 **2 nde augmentation indiciaire**

Janvier 2020 Création du 7 ème échelon de la hors classe pour les PE, certifiés, PEPS, PLP, CPELe

nouveau système d'avancement sera effectif à la rentrée 2017 avec quelques aménagements au début.

Pour les avancements accélérés des 6ème et 8ème échelons :

les personnels qui seront éligibles à ces accélérations en 2017/2018 seront inspectés en 2016/2017 s'ils n'ont pas eu une inspection récente de façon à avoir une note récente pour la campagne 2017/2018. Pour les promotions en 2017/2018, les personnels se verront proposer une accélération ou pas, en fonction de leur note. Dès 2017/2018, les RDV de carrière se tiendront à partir d'octobre pour la campagne suivante, de façon à entrer entièrement dans le nouveau dispositif avec décisions d'accélération au regard de l'appréciation issue du RDV de carrière.

Pour l'accès à la hors classe :

la période transitoire va durer plus longtemps, tant que des personnels qui sont au-delà du 9ème échelon et deux ans de carrière en septembre 2017 n'auront pas encore accédé à la hors classe. Le barème appliqué comprendra des critères différenciés selon que les personnels ont déjà dépassé 2 ans dans le 9ème échelon de la classe normale ou qu'ils n'y sont pas encore. Pour les premiers, c'est la note qui sera prise en compte, pour les seconds, c'est l'appréciation issue du RDV de carrière

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-uns.org

Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D- dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D- Demande de renseignements xxxxxxxx

Par téléphone:

Responsable 1^{er} degré : **Sonia LAPIERRE**

Secteur	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	0692 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	0692 69 42 95